



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

94 N° 5 1972

Les mystères de l'Incarnation et de la Très Sainte Trinité

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

p. 537 - 540

<https://www.nrt.be/en/articles/les-mysteres-de-l-incarnation-et-de-la-tres-sainte-trinite-1278>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Les mystères de l'Incarnation et de la Très Sainte Trinité *

DÉCLARATION DE LA S. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

1. Le mystère du Fils de Dieu, qui s'est fait homme, et le mystère de la Très Sainte Trinité font partie des vérités principales de la Révélation et doivent éclairer, par leur vérité inaltérée, la vie des fidèles. Etant donné que des erreurs récentes portent atteinte à ces mystères, la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi a décidé de rappeler et de défendre, en ce qui les concerne, la foi qui nous a été donnée.

2. *La foi catholique au Fils de Dieu, qui s'est fait homme.* — Jésus-Christ, au temps de sa vie terrestre, a signifié de diverses manières, par ses paroles et par ses actions, le mystère adorable de sa personne. Après qu'il eut été « obéissant jusqu'à la mort »¹, Dieu l'exalta par sa glorieuse résurrection, comme il convenait au Fils « par qui » le Père a créé « toutes choses »². C'est de lui que saint Jean a solennellement déclaré : « Au commencement le Verbe était et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu... Et le Verbe s'est fait chair »³.

L'Eglise a saintement conservé le mystère du Fils de Dieu, qui s'est fait homme, et « au cours des siècles et des époques »⁴ elle l'a proposé à croire en des termes plus explicites. Ainsi, dans le symbole de Constantinople, récité aujourd'hui encore pendant la célébration eucharistique, elle confesse « Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, ... vrai Dieu né du vrai Dieu, ... de même nature que le Père, ... qui pour nous les hommes, et pour notre salut, ... s'est fait homme »⁵. Le Concile de Chalcédoine décréta qu'il fallait confesser que le Fils de Dieu était engendré avant tous les siècles quant à sa divinité, et qu'il était né dans le temps, de la Vierge Marie, quant à son humanité⁶. De plus ce Concile désigna l'unique et même Christ Fils de Dieu du nom de personne ou d'hypostase et il appela natures sa divinité ainsi

* S. CONGRÉGATIO PRO DOCTRINA FIDEI, *Déclaration en vue de protéger la foi aux mystères de l'Incarnation et de la Très Sainte Trinité contre certaines erreurs récentes*, 21 février 1972. Texte latin (*Mysterium Filii Dei*) et traduction italienne dans *Oss. Rom.*, 10 mars 1972 ; traduction française dans *Doc. Cath.*, n° 1606, 2 avril 1972, 308-310. Récemment communiquée par le Saint-Siège, la version reproduite ici apparaît comme officielle. — Nos lecteurs pourront se reporter notamment à la Lettre pastorale des Evêques de Belgique, *Noire foi en Jésus-Christ* (1967), reproduite dans *Doc. Cath.*, n° 1507, 17 déc. 1967, 2119-2138 et *NRT*, 1968, 3-22.

1. Cf. *Ph* 2, 6-8.

2. *1 Co* 8, 6.

3. *Jn* 1, 1, 14 (cf. *1*, 18).

4. Conc. du Vat. I : Const. dogm. *Dei Filius*, c. 4 ; *Conc. Oec. Decr.*, Herder, 1962, p. 783 ; *Dz.-Sch.*, 3020. Voir aussi Conc. Nic. I : [*Exposé de la foi*] ; *Conc. Oec. Decr.*, p. 4 s. ; *Dz.-Sch.*, 125 s.

5. *Missale Romanum*, ed. typica, Typ. Pol. Vat., 1970, p. 389 ; *Dz.-Sch.*, 150.

6. Cf. Conc. de Chalc. : [*Définition*] ; *Conc. Oec. Decr.*, p. 62 ; *Dz.-Sch.*, 301.

que son humanité ; et au moyen de ces noms il enseigna que, dans la personne unique de notre Rédempteur, s'unissent sans confusion, sans transformation, sans division et sans séparation, ses deux natures, la divine et l'humaine⁷. Pareillement le quatrième Concile du Latran enseigna que le Fils unique de Dieu, éternel comme le Père, est devenu vrai homme et est une seule personne en deux natures⁸. Telle est la foi catholique, que le deuxième Concile du Vatican, fidèle à la tradition constante de l'Eglise, a clairement exprimée en de multiples passages⁹.

3. *Erreurs récentes concernant la foi au Fils de Dieu fait homme.* — A cette foi s'opposent manifestement les opinions selon lesquelles il ne nous est point révélé et connu que le Fils de Dieu subsiste de toute éternité dans le mystère de la divinité comme distinct du Père et du Saint-Esprit ; de même les opinions d'après lesquelles il faudrait évacuer la notion de l'unique personne de Jésus-Christ, né du Père, avant le cours des siècles, quant à la nature divine, et né dans le temps, de la Vierge Marie, quant à la nature humaine ; et enfin l'affirmation selon laquelle l'humanité de Jésus existerait, non pas en tant qu'assumée dans la personne éternelle du Fils de Dieu, mais plutôt en elle-même comme une personne humaine : le mystère de Jésus-Christ consisterait donc en ce que, dans Jésus, comme dans une personne humaine, Dieu qui se révèle serait souverainement présent.

Ceux qui tiennent ces opinions restent loin de la vraie foi dans le Christ, même s'ils affirment que la présence singulière de Dieu en Jésus-Christ fait de lui le sommet suprême et ultime de la Révélation divine ; et ils ne retrouvent point la vraie foi en la divinité de Jésus lorsqu'ils ajoutent que Jésus peut être appelé Dieu du fait qu'en sa personne, dite par eux humaine, Dieu est souverainement présent.

4. *La foi catholique à la Sainte Trinité et en particulier au Saint-Esprit.* — Lorsqu'on abandonne le mystère de la personne divine, éternelle, du Christ Fils de Dieu, la vérité de la Très Sainte Trinité est également perdue et, avec elle, celle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils ou, en d'autres termes, du Père par le Fils¹⁰. Il y a donc lieu, en raison des erreurs récentes, de rappeler quelques points doctrinaux sur la foi à la Très Sainte Trinité et au Saint-Esprit.

La Seconde Epître aux Corinthiens se termine par l'admirable formule : « La grâce du Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous »¹¹. Le précepte du baptême, consigné dans l'Evangile de saint Matthieu, nomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme « trois » qui appartiennent au mystère de Dieu et au nom desquels les néophytes doivent être régénérés¹². Enfin, dans l'Evangile de saint Jean, Jésus dit au sujet de la venue du Saint-Esprit : « Quand viendra le Paraclet que je

7. Cf. *ibid.* ; Dz.-Sch., 302.

8. Cf. Conc. du Latr. IV : Const. *Firmiter credimus* ; Conc. Oec. Decr., p. 206 ; Dz.-Sch., 800 s.

9. Cf. Conc. du Vat. II : Const. dogm. *Lumen Gentium*, nn. 3, 7, 52, 53 ; Const. dogm. *Dei Verbum*, nn. 2, 3 ; Const. past. *Gaudium et Spes*, n. 22 ; Décr. *Unitatis Redintegratio*, n. 12 ; Décr. *Christus Dominus*, n. 1 ; Décr. *Ad Gentes*, n. 3. Voir aussi PAUL, VI, *Profession solennelle de foi*, n. 11, A.A.S., 60 (1968) 437.

10. Cf. Conc. de Flor. : Bulle *Lactentur caeli* ; Conc. Oec. Decr., p. 501 s. ; Dz.-Sch., 1300 s.

11. 2 Co 13, 13.

12. Mt 28, 19.

vous enverrai d'après de mon Père, l'Esprit de Vérité, qui provient du Père, il me rendra témoignage »¹³.

En s'appuyant sur les indications de la Révélation divine, le Magistère de l'Eglise, à qui seul a été confiée « la charge d'interpréter authentiquement la parole de Dieu écrite ou transmise »¹⁴, a confessé dans le Symbole de Constantinople « l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ; ... qui reçoit, avec le Père et le Fils, même adoration et même gloire »¹⁵. A son tour le quatrième Concile du Latran enseigna que les fidèles doivent croire et confesser « que le vrai Dieu est unique, ... Père, Fils et Esprit Saint : trois personnes, mais une seule essence... : le Père, qui ne vient de personne, le Fils, qui vient du Père seul, et l'Esprit Saint, qui vient de l'un et de l'autre, sans commencement toujours et sans fin »¹⁶.

5. *Erreurs récentes au sujet de la Très Sainte Trinité et en particulier du Saint-Esprit.* — On s'éloigne donc de la foi, lorsqu'on pense que la Révélation nous laisse dans l'incertitude au sujet de l'éternité du Dieu trinitaire et notamment au sujet de l'existence éternelle du Saint-Esprit comme personne distincte, en Dieu, du Père et du Fils. Il est vrai que le mystère de la Très Sainte Trinité nous a été révélé dans l'économie du salut, surtout dans le Christ, qui fut envoyé dans le monde par le Père et qui, avec le Père, envoie dans le Peuple de Dieu l'Esprit vivificateur. Mais cette Révélation a donné aussi aux croyants une certaine connaissance de la vie intime de Dieu, dans laquelle « le Père qui engendre, le Fils qui naît et le Saint-Esprit qui procède » ont « la même substance et la même grandeur, la même toute-puissance et la même éternité »¹⁷.

6. *La conservation et l'explication fidèles du mystère de l'Incarnation et de la Trinité.* — Ce qui est exprimé par les textes précités des Conciles au sujet de l'unique et même Christ Fils de Dieu, né avant tous les temps, quant à la nature divine et dans le temps quant à la nature humaine, et pareillement au sujet des personnes éternelles de la Très Sainte Trinité, fait partie de la vérité immuable de la foi catholique.

Ceci n'empêche certes pas que l'Eglise s'estime obligée de chercher par un effort continu, en tenant compte des nouvelles manières de penser des hommes, à se remettre toujours à scruter les mystères susdits par la contemplation croyante et par la recherche théologique, et à les expliquer davantage d'une manière appropriée. Mais il importe, lorsqu'on entreprend cette recherche nécessaire, de veiller avec soin à ne pas détourner les mystères en question du sens dans lequel « l'Eglise les a compris et les comprend »¹⁸.

La vérité inaltérée de ces mystères a une importance qui concerne au plus haut point la Révélation du Christ tout entière. Car ils y sont tellement centraux qu'en les ébranlant on déforme par voie de conséquence le reste du trésor de cette Révélation. La vérité de ces mêmes mystères a une importance qui ne

13. *In 15, 26.*

14. Conc. du Vat. II : Const. dogm. *Dei Verbum*, n. 10.

15. *Missale Romanum*, loc. cit. ; Dz.-Sch., 150.

16. Cf. Conc. du Latr. IV : Const. *Firmiter credimus* ; *Conc. Oec. Decr.*, p. 206 ; Dz.-Sch., 800.

17. Cf. *ibid.*

18. Conc. du Vat. I : Const. dogm. *Dei Filius*, c. 4, can. 3 ; *Conc. Oec. Decr.*, p. 787 ; Dz.-Sch., 3043. Cf. JEAN XXIII, *Alloc. à l'inauguration du Conc. du Vat. II*, *A.A.S.*, 54 (1962) 792, et Conc. du Vat. II : Const. past. *Gaudium et Spes*, n. 62. Voir aussi PAUL VI, *Profession solennelle de foi*, n. 4, *A.A.S.*, 60 (1968) 434.

concerne pas moins la manière chrétienne de vivre, parce que rien ne nous manifeste l'amour de Dieu, auquel toute la vie chrétienne doit répondre, comme l'Incarnation du Fils de Dieu, notre Rédempteur¹⁹, et parce que « les hommes, par la médiation du Christ, Verbe incarné, ont accès au Père dans l'Esprit Saint et deviennent participants de la nature divine »²⁰.

7. Ainsi donc, au sujet des vérités que défend la présente Déclaration, il appartient aux Pasteurs de l'Eglise d'exiger l'unité dans la profession de la foi, de la part de leur peuple et en particulier de la part de ceux qui, en vertu d'un mandat du Magistère, enseignent les sciences sacrées ou prêchent la parole de Dieu. Ce rôle des évêques fait partie de la charge qui leur est divinement confiée de « garder dans sa pureté et sa plénitude le dépôt de la foi » en communion avec le Successeur de Pierre et « d'annoncer sans trêve l'Evangile »²¹. En vertu de cette charge, ils sont également tenus de ne point permettre que des ministres de la parole de Dieu, s'écartant de la saine doctrine, la présentent altérée ou mutilée²². Car le peuple confié à la sollicitude des Evêques, et dont ceux-ci sont « responsables devant Dieu »²³, « a le droit sacré, imprescriptible, de recevoir la parole de Dieu, de recevoir toute cette parole, que l'Eglise ne cesse de pénétrer davantage »²⁴.

Les fidèles — et en particulier les théologiens en raison de leur charge importante et de leur service indispensable dans l'Eglise — doivent confesser fidèlement les mystères rappelés dans cette Déclaration. Il est nécessaire aussi que les fils de l'Eglise, mus et éclairés par l'Esprit Saint, adhèrent à toute la doctrine de la foi sous la direction de leurs Pasteurs et du Pasteur de l'Eglise universelle²⁵, afin que « dans la conservation, dans la mise en pratique et dans la profession de la foi qui nous a été donnée, règne l'union des Pasteurs et des fidèles »²⁶.

19. Cf. *1 Jn* 4, 9 s.

20. Cf. Conc. du Vat. II : Const. dogm. *Dei Verbum*, n. 2 ; cf. *Ep* 2, 18 ; *2 P* 1, 4.

21. Cf. PAUL VI, Exhortation apostolique *Quinque anni*, in *A.A.S.*, 68 (1971) 99.

22. Cf. *2 Tm* 4, 1-5. Cf. PAUL VI, *ibid.*, p. 103 s. Voir aussi *Synodus Episcoporum* (1967) : *Relatio Commissionis Synodalis constitutae ad examen ulterius peragendum circa opiniones periculosas et atheismum*, II, 3 : *De pastoralis ratione agendi in exercitio magisterii*, Typ. Pol. Vat., 1967, p. 10 s. ; (*L'Oss. Rom.*, 30-31 oct. 1967, p. 3).

23. Cf. PAUL VI, *ibid.*, p. 103.

24. Cf. PAUL VI, *ibid.*, p. 100.

25. Cf. Conc. du Vat. II : Const. dogm. *Lumen Gentium*, nn. 12, 25 ; *Synodus Episcoporum* (1967) : *Relatio Commissionis Synodalis...*, II, 4 : *De theologorum opera et responsabilitate...*, p. 11 ; (*L'Oss. Rom.*, *loc. cit.*).

26. Conc. du Vat. II : Const. dogm. *Dei Verbum*, n. 10.